

Envoyé en préfecture le 14/05/2025

Reçu en préfecture le 14/05/2025

Publié le 14/05/2025

ID : 039-243900420-20250505-48_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 05 mai 2025

Date de convocation
22 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 05 mai à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Convention de mise à disposition des personnes travaillant au sein des communes et intercommunalités
N°48/2025

Nombre de membres

11

Présents

8

Représentés

0

Excusés

3

Votants

8

Présents

Mesdames Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Théry.

Excusés Mme Pate, MM. Truchot, Vuillet.

Absents

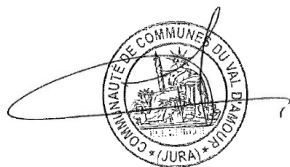
Dans le cadre de l'organisation des accueils de loisirs du Val d'Amour et plus particulièrement de l'encadrement des enfants, des personnes travaillant au sein des écoles (ATSEM, AVS...) mais également des personnes en contrat d'apprentissage peuvent être amenées à intervenir ponctuellement ou de façon régulière auprès des équipes d'encadrement des accueils de loisirs du Val d'Amour,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer les conventions de mise à disposition de personnel communal ou intercommunal et leurs avenants et permettre ainsi le remboursement des charges liées à ces mises à disposition.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Philippe Brochet
Secrétaire de séance

